

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 23 JUIN 2021, À 19 HEURES 30 MINUTES, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

<u>Étaient présents</u> :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil
Monsieur Robert Pelletier, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Madame Mélanie Dupré, conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Madame Parise Godbout, conseillère de Sainte-Madeleine
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

Était absent :

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2021
- 4. Correspondance
- 5. Bordereau des déboursés
- 6. Mandat à l'union des municipalités du Québec appel d'offres # CHI-20222024 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
- 7. Rapport sur l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Régie
- 8. Consommation d'eau pour le mois de mai 2021
- 9. Divers
- 10. Interventions de l'assistance
- 11. Clôture de la séance



No de résolution

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures que le quorum était atteint, ouvre la séance.

21-06-025 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault APPUYÉ PAR Monsieur Richard Pelletier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

21-06-026 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2021 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

21-038 28-05-21	Lettre MESSIEURS JOCELYN SAVOIE, sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, ET MARC LEDUC, sous-ministre adjoint à l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air du MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, demandant aux municipalités de mettre en œuvre un plan pour la réduction du plomb dans l'eau potable répondant aux nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.
-----------------	--

21-039 31-05-21 Courriel du Service des mutuelles de prévention, SOLUTIONS MIEUX-ÊTRE LIFE WORKS (auparavant Morneau Shepell), nous transmettant notre de classement pour 2022.

21-040 11-06-21 Courriel de MADAME LUCIE JUTRAS, secrétaire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2021-231 autorisant la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale relative à la réfection d'infrastructures sur le territoire de la ville d'Otterburn Park.

21-041 11-06-21 Courriel de MONSIEUR AKKHARA SANANIKONE, aviseur en efficacité énergétique et aux projets spéciaux, HYDRO-QUÉBEC, nous informant que les pièces justificatives ont été validées et nous avons droit à un appui financier de 3918,60 \$ pour le variateur de vitesse de 100 hp (secteur basse pression).

21-06-027 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 21-04, du chèque numéro 20353 au chèque numéro 20363, du déboursé numéro 202100389 au déboursé numéro 202100463, pour un montant total de 245 152,61 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétairetrésorier.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

21-06-028

POINT 6. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-20222024 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une régie de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une régie s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le sulfate* d'aluminium (alun) et l'hydroxyde de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pelletier APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au le 31 décembre 2024 et visant l'achat de *sulfate d'aluminium (alun) et l'hydroxyde de sodium* nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Régie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui en ligne à la date fixée;

QUE la Régie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Régie confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Régie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 7. RAPPORT SUR L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE DE LA RÉGIE

Le conseil d'administration prend acte du rapport préparé par le COVABAR sur l'analyse de la source d'eau potable de la Régie qui est joint au présent point.

POINT 8. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE MAI 2021

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois de mai 2021 sont joints au présent point.

POINT 9. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 10. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

21-06-029 POINT 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 14 minutes.

Jacques Drouin, ing. secrétaire-trésorier Jean-Yves Labadie président